

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 24 septembre 2010

Service instructeur
Direction de l'Architecture

N° CP-2010-11-8-5

Service consulté

**COLLEGE JEAN MONNET DE DANNEMARIE
RESTRUCTURATION DES LOCAUX, MISE EN SECURITE DES COMBLES,
ISOLATION ET REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES...
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)**

Résumé : *Il est proposé à votre Assemblée d'entériner la proposition d'Avant-Projet Sommaire remise par le Cabinet d'architectes LEGROS & COIFFIER, pour un montant travaux de 2 284 676 €/HT valeur Juillet 2010, afin de permettre au maître d'œuvre de poursuivre sa mission au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD).*

Le programme de restructuration des locaux, mise en sécurité des combles, isolation et remplacement des menuiseries extérieures du collège Jean Monnet à DANNEMARIE a été approuvé lors de la séance de travail de la Commission Permanente du 3 avril 2009.

Cette opération a pour objectif essentiel la mise en sécurité de l'établissement par rapport à la réglementation incendie, ainsi que la mise en conformité par rapport aux nouvelles exigences thermiques et d'accessibilité dans les bâtiments restructurés. Elle devra également permettre de remettre à neuf l'électricité ainsi que la distribution et le système d'émission de chaleur.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est le cabinet LEGROS & COIFFIER, a remis la 3^{ème} version de l'Avant-Projet Sommaire (APS). Ce document a fait l'objet d'une analyse par la Direction de l'Architecture.

Les principales observations relevées sont :

1. **Contenu et conformité du dossier Avant-Projet Sommaire**

Le dossier est conforme aux exigences de la loi MOP.

2. **Conformité par rapport au programme**

Le projet est conforme aux exigences imposées par le programme, tant en terme de rénovation technique, qu'au niveau des mises en conformité « incendie » et « accessibilité », ou des réorganisations fonctionnelles de certaines zones (pôle vie scolaire...).

3. Aspects économiques

Le montant des travaux au stade Programme, validé par la Commission Permanente du 3 avril 2009, était de 1 800 300 €/HT valeur octobre 2008, soit 1 867 160 €/HT valeur estimée juillet 2010, montant notifié au Maître d'Oeuvre, hors divers et provisions pour aléas.

Le coût Avant-Projet Sommaire, initialement annoncé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, était de 2 756 568 €/HT valeur avril 2010, soit 2 798 461 €/HT valeur estimée juillet 2010, en augmentation de 49,88 % par rapport au coût Programme.

La Direction de l'Architecture, compte tenu du dépassement, a demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de reprendre ses études à 2 reprises afin de trouver des économies.

Le coût de la 3^{ème} version de l'Avant-Projet Sommaire annoncé est de 2 284 676 €/HT valeur juillet 2010, en augmentation de 22,36 % par rapport au coût Programme.

Stade	Montant € HT	Date de valeur	Valeur indice BT 01	Montant ramené à valeur juillet 2010	Augm. %/ progr.
Programme	1 800 300,00	oct.-08	805,10	1 867 159,98	
Coût APS version initiale	2 756 568,00	avr.-10	822,50	2 798 461,13	49,88%
Coût APS 3 ^{ème} version	2 284 676,00	juil.-10 (*)	835,00		22,36%

(*) estimation

Le dépassement s'explique par trois raisons essentielles :

- Renforcement de la structure bois : le diagnostic établi par le maître d'œuvre a relevé que les fermettes bois existantes n'étaient pas suffisamment dimensionnées pour accepter les charges supplémentaires dues à l'écran coupe-feu et aux panneaux rayonnants. Il y a donc lieu de renforcer cette charpente en rajoutant une structure de poteaux/poutres et un solivage entièrement désolidarisé de la charpente existante, sur l'ensemble du bâtiment.
- Accessibilité handicapés : la provision, initialement prévue dans le budget au stade Programme, précisait dans le rapport à la Commission Permanente du 3 avril 2009 qu'elle devait être affinée à l'issue des études d'avant-projet. Celle-ci s'est avérée largement insuffisante. En effet, la complexité du bâtiment (multiplicité des rampes intérieures, niveaux de plancher décalés...) ne permettait que très difficilement d'appréhender, au stade du programme, toutes les palettes de solutions techniques envisageables.
- Traitement salle SB27 et pôle techno : la grande salle SB27 située au R+1, actuellement utilisée très sporadiquement pour la tenue de grandes réunions, va être remise à niveau et permettra de créer 2 salles banalisées supplémentaires d'une surface d'environ 65 m² chacune. Celles-ci seront plus adaptées aux effectifs de plus de trente élèves par classe (tendance des années à venir, confirmée par le chef d'établissement), l'établissement étant essentiellement doté de salles de moins de 50 m² à l'origine dimensionnée pour un effectif de 24 élèves par classe.

De plus, le projet a intégré les nouveaux schémas d'organisation des pôles technologiques établis par le Rectorat, avec aménagement d'une salle des moyens partagés.

En complément du coût des travaux, il vous est proposé, comme pour tous les projets, d'intégrer au budget les postes suivants :

- Les montants correspondant aux taux de tolérance du contrat de maîtrise d'œuvre pour les phases « études » (4 %) et « exécution » (3 %) soit 7 %, ainsi qu'une provision pour aléas de 3 %, soit un montant de 228 467.60 €/HT ;
- Une provision pour révision des prix des marchés de travaux au taux moyen de 2 % par an afin d'obtenir une prévision budgétaire en fin d'opération. Ce montant, compte tenu des délais d'études et de réalisation des travaux, est estimé à 90 312.40 €/HT.

La décomposition du coût global de l'opération arrêtée à ce jour (valeur juillet 2010) est la suivante :

TRAVAUX	2 284 676 €/HT
PRESTATIONS INTELLECTUELLES (honoraires des divers intervenants, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, CSSI, géotechnicien, diagnostics...)	352 540 €/HT
PUBLICATIONS	8 000 €/HT
<u>TOTAL GENERAL HT</u>	<u>2 645 216 €/HT</u>
PROVISIONS (révisions, taux de tolérance contrat de maîtrise d'œuvre, aléas)	318 780 €/HT
<u>TOTAL HT REVISIONS COMPRISES</u> (projection fin d'opération : Août 2013)	<u>2 963 996 €/HT</u>
TOTAL GENERAL TTC	3 544 939.22 €/TTC
<u>Arrondi à</u>	<u>3 545 000.00 €/TTC</u>

Pour sensibiliser le maître d'œuvre aux objectifs économiques, l'ordre de service de notification de démarrage de l'Avant-Projet Définitif (APD) précisera que les études devront être reprises au cas où le montant APD serait en augmentation par rapport au budget Avant-Projet Sommaire (APS) validé par votre Assemblée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire, tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, validé par la Direction de l'Architecture, pour un montant travaux de 2 284 676 €/HT ;

- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : estimation globale prévisionnelle de l'opération : **2 963 996 €/HT (3 544 939.22 €/TTC arrondis à 3 545 000 €/TTC) – projection fin d'opération : août 2013**, répartie de la manière suivante à ce stade : travaux : 2 284 676 €/HT ; prestations intellectuelles : 352 540 €/HT ; publications : 8 000 €/HT ; provisions pour révisions et aléas : 318 780 €/HT, en sachant :
 - ✓ qu'une Autorisation de Programme (AP) de 2 990 000 € a été initialement inscrite sur l'opération 2009/B112/4696 ;
 - ✓ qu'à la validation de l'Avant-Projet Sommaire, c'est une AP de 3 545 000 € qui est nécessaire pour mener à bien cette opération ;
 - ✓ que, conformément aux dispositions du règlement financier de la collectivité, l'AP complémentaire (555 000 €) devra faire l'objet d'un vote du Conseil Général lors d'une séance budgétaire (BP 2011), au plus tard après la validation de l'Avant-Projet Définitif ;
 - ✓ que l'opération va être poursuivie, étant entendu que la notification des marchés de travaux ne pourra intervenir qu'après décision du Conseil Général d'abonder l'AP ;
- d'imposer au maître d'œuvre un budget Avant-Projet Définitif au plus égal au budget Avant-Projet Sommaire ;
- de permettre au maître d'œuvre d'entamer la phase Avant-Projet Définitif au vu de ces éléments.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER